

# Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude

---

## PROCES VERBAL

### de la réunion du

## BUREAU COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE

Mercredi 04 MAI 2011 à 19h00

(Mairie de Saint-Claude)

**PRESENTS** : Francis Lahaut, Nicolas Gindre, Jacques Lançon, Jean Daniel Maire, Ludovic Sonney, Jean François Demarchi, Bernard Vuillard, Roger Beguet, Alain Mouret, Jean Pierre Martorell, Françoise Crespy, Daniel Monneret, Eliane Grenard, Alain Waille, Jean Pierre Ackermann.

**POUVOIRS** : Christian David pouvoir à Nicolas Gindre, Philippe Passot pouvoir à Jacques Lançon.

**EXCUSES** : Néant.

**ABSENTS** : Néant.

Soit 15 présents et 17 votants

-----ooOoo-----

Le Président, Francis Lahaut ouvre la séance à 19 h, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Daniel Monneret se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

### **1 Approbation du compte rendu du Bureau communautaire du 16 mars 2011**

1-1 Le procès verbal du 16 mars 2011 est adopté à l'unanimité et sans observation.

### **2 Administration générale :**

#### **2-1 Mandat spécial à M. Ackerman**

Par délégation du conseil communautaire, il convient d'autoriser le Président à procéder au remboursement des frais que M. Ackermann a engagés quand il s'est rendu à Besançon le 9 avril pour assister à un forum concernant les maisons de santé.

(Délibération du 05 janvier 2011 – 7° : « Donner mandat spécial aux membres du conseil communautaire tels que définis aux articles L5211-14 et 2123-18 du CGCT »).

A l'unanimité, le bureau communautaire donne son accord à cette proposition.

#### **2-2 Jura Initiatives : désignation d'un représentant de Haut-Jura Saint-Claude**

Le Bureau par délégation du conseil communautaire désigne, à l'unanimité M. Gilles Guyon, tuteur bénévole pour représenter la communauté de communes à Jura Initiatives, qui adhère à cette association.

(Délibération du 5 janvier 2011 : donner délégations au bureau ; 6°: « Désigner les représentants de la communauté de communes au sein des associations (loi de 1901) auxquelles elle adhère »).

### **3 Environnement**

#### **3-1 Convention avec le CPIE - Approbation**

La communauté de communes a pour compétence l'éducation à l'environnement. (cf article 5-2-1 1° alinéa des statuts).

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Haut-Jura propose un projet intitulé « Cultivons notre paysage ».

Cette campagne éducative s'adresse aux scolaires mais aussi au grand public, et couvrira l'ensemble du territoire de la Communauté de communes.

Trois séances sont prévues pour 12 classes. Et pour le grand public pourraient être organisées des randonnées convergentes ainsi que des animations « marchés ».

Le coût de la prestation du CPIE est de 17 000 €. Des subventions peuvent être attendues notamment de la DREAL à hauteur de 3 000 €. Les crédits sont inscrits au budget primitif 2011

Le bureau, à l'unanimité approuve la convention à passer avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'environnement d'un montant de 17 000 € pour mettre en œuvre des actions éducatives à l'échelle du territoire à destination des scolaires et du grand public intitulées « Cultivons notre paysage ».

(Délibération du 5 janvier 2011 : donner délégations au Bureau, 5°, approuver toutes conventions à intervenir avec les organismes (associations, EPCI, etc) dans lesquels la communauté de communes est membre et pour lesquels les crédits sont inscrits au budget).

### **3-2 SPANC : adoption du règlement**

Le bureau communautaire adopte, à l'unanimité, le règlement (joint) du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude.

(Délibération du conseil communautaire du 5 janvier 2011 : donner délégations au bureau ; 4°: « adopter le règlement intérieur des différents services communautaires ouverts au public ».

-----ooOoo-----

La séance est levée par le Président à 19 h 30.

-----ooOoo-----

Francis Lahaut  
Président

Daniel Monneret  
Secrétaire

Fait à Saint-Claude,  
Le 06 mai 2011

Le présent procès verbal vaut compte-rendu, et à ce titre sera affiché en Mairie de Saint-Claude (siège de la Communauté de Communes) et adressé aux Communes membres pour affichage.